



renseignement pour test ADN

Par **Ili**, le **02/02/2011** à **22:21**

Bonjour,

J'ai 34 ans. Il y a 6 ans j'ai appris que mon père n'était pas mon père je suis issue d'un adultère (secret de famille). Je connais l'identité de mon père génétique et son lieu d'habitation celui ci est marié et a des enfants de cette union. Avoir appris cela a l'age adulte m'a bien sûr bouleversée et s'est installé le doute: Est il vraiment mon père? ma mère me le confirme mais j'ai besoin d'une reconnaissance scientifique a savoir le test ADN pour construire l'histoire de ma famille répondre aux questions de mes enfants sur leur généalogie...Mais comment procéder?

Merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **Claralea**, le **02/02/2011** à **22:29**

Bonsoir, il faudrait déjà prendre contact avec votre supposé père génétique et en parler avec lui. Rien ne dit qu'il soit d'accord pour faire ce test ADN qui ne peut qu'être ordonné par un jugement

Par **Domil**, le **02/02/2011** à **22:31**

Sauf à le faire à l'étranger, vous ne pouvez rien faire.

Le test génétique ne pourra se faire, en France, que dans le cadre d'une action en contestation de filiation. MAIS vous avez 36 ans, c'est trop tard, l'action est prescrite (dans votre cas, elle est prescrite depuis vos 20 ans, prescription de 2 ans, à l'époque, maintenant c'est 10 ans, donc trop tard aussi).

Le père c'est celui qui vous a élevé, éventuellement celui que vos enfants considèrent comme leur grand-père. C'est ça la généalogie, ce n'est pas et ça n'a jamais été, lié à la parenté génétique car, celle-là, on ne la connaît pas.

Qui dit que votre géniteur était le fils biologique de son père à lui ? Rien, et vous ne le saurez jamais.

Par Ili, le **02/02/2011 à 22:47**

merci pour ces reponses rapides je voulais prendre RDV avec un avocat pensez vous que ce soit utile?

Par **Claralea**, le **02/02/2011 à 22:52**

Et bien non, car comme vient de le preciser Domil, vous ne pouvez plus etablir la filiation paternel avec cet homme depuis que vous avez 20 ans. Vous aviez 2 ans apres votre majorité pour réagir, maintenant, c'est trop tard, vous ne pouvez plus rien faire.

A moins que cet homme soit d'accord avec vous pour faire un test adn que vous commandez à l'etranger et que vous renvoyez dans un laboratoire etranger. Et franchement, je ne me fierai pas à ce genre de laboratoire, j'aurai trop peur qu'il me donne une reponse tiree à pile ou face sans avoir fait quoi que ce soit.

Par Ili, le **02/02/2011 à 23:00**

Je desespere en effet je suis tres peu confiante envers ces labos. la seule chose qui me reste a faire est de joindre ce pere et qu'il me dise ou ecrive que je suis bien sa fille j'ai tant besoin de cette reconnaissance je me tracasse tous les jours avec ca mais cela me parait tellement important pour avancer de facon plus harmonieuse et epanouie...Merci de votre reponse

Par **Claralea**, le **02/02/2011 à 23:10**

Votre mere doit bien savoir ce qu'elle a fait et avec qui elle l'a fait. Et encore faut-il qu'elle n'ait pas eu de relation intime avec son mari, votre pere qui vous a reconnu.

Vous a-t-elle dit si ce monsieur etait au courant de sa paternite ? Si vous savez qui c'est et où le joindre, vous pourriez essayer de prendre contact avec lui mais discretement, car pour sa femme ça risque de pas etre cool si jamais elle etait deja avec lui au moment de votre conception

Sinon, comme dit Domil, votre vrai pere, c'est celui qui vous a elevé comme sa fille, surtout si en plus il etait au courant que vous n'etiez pas de lui. Faut pouvoir le faire !

Ce que vous avez de commun avec cet autre homme, c'est le sang et c'est tout, vous n'avez aucune histoire en commun. Mais bon, si c'est vraiment essentiel pour vous, essayez de le contacter tres discretement, s'agirait pas de faire s'envoler sa vie de famille

Par Ili, le **02/02/2011 à 23:15**

Domil je ne vous dis pas tout sur mon histoire familiale mais mon pere dont je porte le nom est divorce de ma mere depuis l'age de mes 4ans il ne m'a pas eleve et mes enfants ne le connaissent pas il s'etait même renseigne il ya peu de temps s'il pouvait nous desheriter ma soeur et moi avec notre accord ecrit. mon pere de coeur a refait sa vie depuis plus de30 ans et a eu 3 autres enfants nous on fait parti du passe pour lui...Donc vous voyez pourquoi j'attache autant d'importance a mon histoire.

Par Domil, le **02/02/2011 à 23:19**

[citation]mais cela me parait tellement important pour avancer de facon plus harmonieuse et epanouie[/citation]

Faites vous aider alors : s'il n'y a aucune solution juridique, une aide psy peut vous aider à surmonter ça.

[citation]Je desespere en effet je suis tres peu confiante envers ces labos.[/citation]
vous n'avez pas tort.

Le problème est que cet homme ne pourra vous donner aucune certitude. Comme le dit Corima (**Quid Corima ?**), même votre mère risque de ne pas savoir avec certitude (hélas, beaucoup de femmes ignorent comment fonctionne leur corps et en sont encore à croire qu'elles ne peuvent tomber enceinte que 14 jours avant ou après leurs règles selon leur croyance, ne savent pas qu'elles peuvent tomber enceintes pendant leurs règles etc.)

Par Ili, le **02/02/2011 à 23:25**

Le jour ou j'ai su la verite le lendemain j'appellai ce monsieur j'ai eu l'epouse au telephone j'ai eu l'impression qu'elle attendait mon appel depuis toute ces annees elle etait d'un calme qui m'a glacée elle m'a demande d'appeller le lendemain car son mari n'etait pas là et le lendemain le numero n'etait plus attribue elle sait que j'existe puisque tout avait ete decouvert l'adultere la grossesse etc mais tout le monde a continué son chemin comme si de rien il est sur que je ne juge pas mes parents ressasser ces souvenirs sont douloureux pour chacun mais c'est plus fort que tout je veux qu'il me dise que je suis sa fille.

Par Ili, le **02/02/2011 à 23:29**

ma mere m" a confirme avec certitude qu'iletait mon pere pour elle il n'y a pas de doute possible mais moi forcement le doute est present surtout lorsqu'on entend cette verite a l'age adulte ca bouleverse un peu nos origines...

Par **Claralea**, le **02/02/2011 à 23:43**

Qu'ils aient pu resilier une ligne telefonique en une journee m'epate ! Vous etes sure d'avoir refait le bon numero ? Vous auriez du raccrocher quand vous avez vu que c'etait sa femme qui décrochait.

Savez vous où il travaille ? Ce serait une solution pour le croiser.

Quant à votre pere qui vous a reconnu, ne signez surtout rien, trop facile

Par **Ili**, le **02/02/2011 à 23:51**

eh oui impressionnant c'etait le bon numero je vous assure cette femme n'etait pas du tout destabilisee par mon appel elle m'a parle avec un sang froid deconcertant. ces gens sont a la retraite ont des enfants et petits enfants qui auraient a peu pres mon age ce monsieur a connu ma mere il avait 45 ans et ma mere en avait 25...

Par **Domil**, le **03/02/2011 à 00:21**

[citation]ma mere m'a confirme avec certitude qu'iletait mon pere pour elle il n'y a pas de doute possible [/citation]

La seule façon d'être sure, qu'il n'y ait aucun doute, c'est que pendant au moins 2 mois avant la conception supposee et deux mois après, elle n'ait eu que des rapports sexuels avec cet homme.

Par **Claralea**, le **03/02/2011 à 17:09**

[citation]eh oui impressionnant c'etait le bon numero je vous assure cette femme n'etait pas du tout destabilisee par mon appel elle m'a parle avec un sang froid deconcertant. **[s]ces gens sont a la retraite ont des enfants et petits enfants qui auraient a peu pres mon age** [/s]ce monsieur a connu ma mere il avait 45 ans et ma mere en avait 25[/citation]

Ben dites vous qu'ils ne voient en vous qu'une eventuelle heritiere supplementaire et que vous n'etes surement pas la bienvenue

Par **Ili**, le **03/02/2011 à 17:34**

Bon a vous lire je crois que c'est peine perdue

Par **alchimie**, le **05/02/2011 à 12:04**

Votre questionnement est tres compréhensible et tres émouvant.

Mais je pense qu'à défaut de solution juridique, il serait extremement avisé de suivre le conseil de Domil :

[citation]Faites vous aider alors : s'il n'y a aucune solution juridique, une aide psy peut vous aider à surmonter ça.

[/citation]

Peut-être cela vous aidera-t-il à prendre un peu de recul face à ce problème ... qui n'en sera peut-être plus un ...

Par **Claralea**, le **05/02/2011 à 13:01**

[citation]Bon a vous lire je crois que c'est peine perdue ...[/citation]

Juridiquement oui, c'est peine perdue mais rien ne vous empeche d'essayer de prendre contact avec lui, d'en discuter ensemble mais faudrait que vous reussissiez à provoquer une rencontre quand il n'est pas chez lui